



Wallonie

Commune de GESVES

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Nicolas DANGOISSE demeurant Rue Albert Morin 24 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Rue Albert Morin, 24 à 5340 Gesves et cadastré division 2, section E n°118H

Le projet consiste en la extension d'une habitation unifamiliale avec rehausse du volume de liaison, et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu des guides communale et régional d'urbanisme ainsi que du permis d'urbanisation aux motifs suivants :

- Toiture plate ;
- Matériau de parement de panneau type HPLA ; –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/08/2026 au 07/09/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 22/06/2026

Pour le Collège,

La Directrice générale


Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre


Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.